

TRI DES DÉCHETS

Suivez le guide !





VERS LE ZÉRO DÉCHET



Plus de 30 000 tonnes de déchets ménagers sont collectés chaque année sur les 16 communes de Dieppe-Maritime. Ordures ménagères, emballages recyclables et en verres... chaque type de déchets représente pour la collectivité autant de services et de modes de traitement différents, mobilisant des moyens humains et matériels très importants.

Notre objectif collectif ? Réduire le volume des déchets, favoriser le recyclage du papier, du verre et des emballages ménagers. Beaucoup d'entre vous ont déjà, et depuis longtemps, adopté les bons gestes et les plus jeunes d'entre nous ouvrent désormais la voie. Sur le terrain, les actions se multiplient pour sensibiliser, et des agents de proximité sont même à votre disposition.

Pour vous aider, un peu plus, à bien trier, nous avons compilé dans ce guide les consignes à suivre, les aides mémoire et les bons réflexes à adopter. Ces gestes simples au quotidien contribuent à la préservation de nos ressources naturelles et de notre environnement et permettent aussi de maîtriser la facture de ce service public indispensable.

Alors que l'ensemble des acteurs économiques et sociaux de l'Agglo s'engagent dans un grand plan de prévention et de réduction des déchets, je suis convaincu que nous pouvons compter sur vous pour apporter votre part à ce grand chantier pour la préservation de la planète.

Patrick BOULIER
Président

COLLECTES : les règles à suivre

Les jours et horaires de collecte varient en fonction de votre commune et parfois en fonction de votre rue. Vous pouvez retrouver ces informations auprès de votre mairie ou sur le site internet de Dieppe-Maritime : www.agglodieppe-maritime.com

Informations importantes :

- les dépôts au pied des bacs ne sont pas collectés
- la qualité du tri des bacs est surveillée (les déchets indésirables sont considérés comme NON CONFORMES)
- la collecte est décalée au lendemain en cas de jour férié
- les médicaments et objets piquants doivent être déposés en pharmacie
- le dépôt de verre et textile se font en point d'apport volontaire
- les piles, ampoules et petits appareils électroménager peuvent être déposés dans n'importe quel magasin qui commercialise ce type de produits.



Réparation ou changement de bac gris ou jaune

L'un de vos bacs est endommagé ? Vous souhaitez changer son volume ?

Vous emménagez dans un nouveau logement et souhaitez un bac ?

Faites votre demande par mail : dechets@agglodieppe-maritime.com - 06 13 98 41 63





DIEPPE

Pour qui ?

Ancourt
Arques la Bataille
Dieppe
Grèges
Hautot sur Mer
Martigny
Martin-Eglise
Offranville
Rouxmesnil-Bouteilles
St Aubin-sur-Scie
Sauqueville
Sainte-Marguerite sur Mer
Varengville sur Mer

Horaires d'ouverture :

- Du 15 juin au 15 septembre
du lundi au samedi : 8h00-11h45 / 14h-18h45
- Du 16 septembre au 14 juin
du lundi au samedi : 8h00-11h45 / 14h-17h45

À SAVOIR !

Pour vos déchets verts,
mieux que la déchèterie,
pensez au compostage ou
au broyage. Vous pourrez
utiliser les copeaux sous
forme de paillage au jardin.

LA CHAPELLE DU BOURGAY

Pour qui ?

Aubermesnil-Beaumais
Tourville-sur-Arques

Horaires d'ouverture :

- Du 1^{er} avril au 31 octobre
du lundi au mercredi : 14h /18h
mardi, vendredi et samedi : 9h-12h / 14h-18h
- Du 1^{er} novembre au 31 mars
du lundi au vendredi : 14h-17h
samedi : 9h-12h / 14h-17h

GUEURES

Pour qui ?

Colmesnil-Manneville

Horaires d'ouverture :

- Du 1^{er} avril au 31 octobre
du lundi au jeudi : 14h /17h45
vendredi et samedi : 9h-12h / 14h-17h45
- Du 1^{er} novembre au 31 mars
du lundi au vendredi : 14h-16h30
samedi : 9h-12h / 14h-16h30

LE VERRE

Toutes les bouteilles et tous les bocaux en verre doivent être déposés dans les bornes en apport volontaire du verre.



LES INTERDITS



LE PETIT PLUS !

Il est recyclable à l'infini.
Fondre du verre recyclé nécessite moins d'énergie que de fondre les matières premières entrant dans sa composition.

Vaisselle (verre, porcelaine...), pots en terre cuite, néons et ampoules, vitrages, miroirs et bouchons lièges et plastiques

▶ Je les dépose en déchèterie.

BAC GRIS

Tous les déchets, **non compostables** et **non recyclables**, doivent être jetés dans votre bac à couvercle gris. Ces derniers sont collectés chaque semaine.



Ne mettez pas de déchets au pied du bac. Le couvercle doit être fermé. Les déchets volumineux doivent être déposés en déchèterie.

LES INTERDITS



les produits dangereux, les huiles, l'essence, la peinture, les ustensiles de cuisine, le mobilier, les encombrants

▶ Je les dépose en déchèterie.

BAC JAUNE



Tous les emballages et papiers doivent être jetés dans votre bac à couvercle jaune.

Ces derniers sont collectés toutes les deux semaines.



emballages en métal



bouteilles et flacons en plastique



papiers, emballages et briques en carton / cartons bruns

NOUVEAU !

Tous les autres emballages ménagers en plastique.



Emballages à mettre **vides et en vrac, sans sac poubelle**.

Ne pas imbriquer les uns dans les autres, cela complique considérablement le tri. Vider correctement les emballages, il n'est pas nécessaire de les laver.

Les cartons bruns peuvent être déposés s'ils sont bien pliés et au pied du bac jaune (de préférence par temps sec).



le verre

Je le dépose dans une borne d'apport volontaire du verre.



le textile

Je le dépose dans un conteneur d'apport volontaire.

LE PETIT PLUS !

Les déchets déposés dans le bac jaune seront triés et traités afin de redevenir une matière première.

LE TEXTILE

LES CONSIGNES À SUIVRE

✓ **VOUS POUVEZ DÉPOSER** vos vêtements et votre linge de maison propres et secs en sac fermé et vos chaussures liées par paire. Même usés, ils seront valorisés.

✗ **NE DÉPOSEZ PAS** d'articles humides.



► **Que deviennent les vêtements, linge de maison et chaussures que vous déposez dans les relais ?**



OÙ LES DÉPOSER ?

Il y a forcément un point
d'apport près de chez vous !



Croix Rouge - 10 bis rue Desmarets 76200 DIEPPE

Secours Catholique - 1/3 rue Joseph Flouest 76200 DIEPPE

Le Relais Nord Pas de Calais

Centre Commercial Auchan 76200 DIEPPE

Avenue Bréauté 76370 ROUXMESNIL-BOUTEILLES

Rue des Acadiens 76200 DIEPPE

Rue de Montréal ZAC du Val Duvel 76200 DIEPPE

1 Rue du Champ de Courses 76370 ROUXMESNIL-BOUTEILLES

Rue de l'Ancien Port Etran 76370 MARTIN-ÉGLISE

Route de Dieppe Petit Appeville 76550 HAUTOT-SUR-MER

30 chemin des Violettes 76370 ROUXMESNIL-BOUTEILLES

Rue Bernouville 76550 HAUTOT-SUR-MER

Allée du Stade 76370 MARTIN-ÉGLISE

Rue Le Traverval 76370 GRÈGES

Rue du Gouffre 76550 SAINT-AUBIN-SUR-SCIE

28 avenue de la Hêtraie 76550 OFFRANVILLE

Rue de la Chaussée 76880 ARQUES-LA-BATAILLE

Route de Dieppe 76119 VARENDEVILLE-SUR-MER

Rue Jacques Lanty Résidence les Cèdres 76550 OFFRANVILLE

Rue de la Mairie 76370 ANGCOURT

8 route d'Anneville 76550 TOURVILLE-SUR-ARQUES

Route de la Mer 76119 SAINTE-MARGUERITE-SUR-MER



Retrouvez tous les points d'apports sur : <https://www.lafibredutri.fr/je-depose>



RECYCLER, C'EST BIEN... RÉDUIRE, C'EST MIEUX !

✓ Consommez autrement pour réduire sa production de déchet, c'est notamment :

Limiter le gaspillage alimentaire en :

- > préparant une liste de course
- > préparant la bonne quantité de nourriture à chaque repas
- > étant attentif aux dates limites de consommation

Réduire sa production d'emballage :

- > en achetant en vrac ou à la coupe
- > en allant sur le marché
- > en utilisant un sac réutilisable.



✓ UNE DEUXIÈME VIE POUR VOS OBJETS

Rendez-vous sur www.dieppemaritime-eco.fr

Il ne vous sert plus, il ne vous plaît plus : ne le jetez pas ...

Donnez, vendez entre voisins via le site web entièrement gratuit et accessible depuis un ordinateur, un smartphone ou une tablette.

Grâce à la géolocalisation, il permet de repérer ce que l'on cherche au plus près de chez soi, de désencombrer son garage et d'en faire profiter son voisin.

LE COMPOSTAGE

✓ PENSEZ AU COMPOSTAGE

Composter ses déchets de cuisine et de jardin permet de les détourner de nos poubelles.



UN COMPOSTEUR GRATUIT !
Dieppe-Maritime distribue gratuitement à ses habitants des composteurs, dont la fabrication a été confiée au chantier d'insertion Les restaurants du cœur, à partir de bois de récupération.

LES INTERDITS



Viande, poisson, couches, mégots, sacs aspirateur...

▶ Je les dépose dans le bac gris.



Service Prévention et Gestion des Déchets

Communauté d'Agglomération Dieppe-Maritime
Chemin de la Rivière 76370 Rouxmesnil-Bouteilles
dechets@agglodieppe-maritime.com

Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h
et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h

www.agglodieppe-maritime.com

Votre interlocuteur privilégié
Aurélie au **06 13 98 41 63.**

